



Remboursement suite à un achat

Par **alban**, le **30/04/2012** à **17:30**

Bonjour,

je viens d'acheter une pièce d'occasion dans une casse auto près de chez moi.

Hors, une fois celle-ci montée elle ne fonctionnait pas.

J'ai donc demandé le remboursement de celle-ci 2 jours après mais ils ne veulent rien faire hormis me changer celle-ci.

Ai-je le droit de demander le remboursement?

Merci

Par **pat76**, le **03/05/2012** à **17:24**

Bonjour

Vous pouvez demander le remboursement que le vendeur n'est pas obligé d'accepter.

Il vous propose un échange de la pièce, que vous devriez accepter.